

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14-10-2021

L'an deux mille vingt et un , le 14 Octobre à 20h00 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -

Absente non excusé - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 11/10/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

Objet : Indemnité de gardiennage de l'Eglise Communale Sainte Pétronille exercice 2021 - D_2021_10_08

Pour cette délibération Monsieur Thierry GUILLEMETTE est sortie de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire rappelle la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011.

Cette indemnité est allouée à un gardien résidant dans la localité ou se trouve l'édifice du culte.

Le montant de cette indemnité pour l'exercice 2021 n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 07 avril 2020.

En conséquent, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des église communales reste équivalent et est fixée en 2021 à 479€86.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le montant de cette indemnité à Monsieur Thierry GUILLEMETTE pour l'exercice 2021.

006-210601076-20211014-D_2021_10_08-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**-Donne son accord pour le paiement de l'indemnité de gardiennage de l'église aux taux de 479€86,
à Monsieur Thierry GUILLEMETTE gardien résident de la Commune de La Roque-en-Provence pour
l'exercice 2021.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20211014-D_2021_10_08-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021